Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus: 15

Conseillers en fonction : 15

C 11 / 10

Conseillers présents: 13

Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Mai 2021

Délibération intégrale

Etaient présents: M. CONRAD Patrick, maire; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint; M. BACHER Pierre, 2^{ème} Adjoint; M. CONRAD Claude, 3^{ème} adjoint; M. HUBRECHT Robert, 4^{ème} Adjoint; Mme SCHMITT Anne-Sophie; Mme MEYER Sonia; M. RICHERT Charles; Mme ADNET Sophie; M. SCHYNOLL Jean-Luc; M. ZUGMEYER Jean-Paul; M. THIERY Alain et M. ROCHELLE Christian.

Étaient absents (excusés): Mme BAECHLER Gisèle (procuration de vote donnée à ZUGMEYER Jean-Paul); M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à CONRAD Claude).

Sous la présidence de Monsieur CONRAD Patrick, Maire.

Monsieur CONRAD Patrick, demande la désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SCHMITT Anne-Sophie assure le secrétariat.

Début de la séance à 18h30.

Nº 1

Approbation du PV de la séance du 07 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 07.04.2021 est adopté à l'unanimité soit 13 voix pour, plus 2 procurations.

Commune de Le Hohwald - DCM du 19.05.2021

N° 2

Acquisition des terrains de la famille Sebening

Le conseil municipal décide à 13 voix pour plus 2 procurations d'acquérir pour un montant de 14885 €, la parcelle de terrain 22 a et b en section 5 appartenant à la famille SEBENING, d'une superficie totale de 4037 m2.

L'acquisition de cette parcelle est subventionnable dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, à condition que ladite parcelle soit classifiée en zone naturelle.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition. L'acte d'acquisition sera établi auprès de l'étude de Maître WALTER Philippe, notaire à Epfig.

N° 3

Informations sur différents devis

Suite à la réunion de la commission des bâtiments différents travaux ont été validés et une acquisition a été validée :

- Remplacement des fenêtres et portes de l'ancienne mairie : le devis de l'entreprise BOECKEL a été retenu pour un montant de 46 812,70 € TTC. Il faudra vérifier si ces travaux seront subventionnables.
- Acquisition d'un chargeur pour le tracteur FENDT : le devis de l'entreprise HAAG AGRI Centre a été retenu pour un montant de 18462,00 € TTC .
- Voirie : rue du Wittertalhof : réfection entre la Départementale et le carrefour rue du Eck : le devis de la société COLAS a été retenu pour la partie gravillonnage pour un montant de 19272,30 € TTC et le devis de la société EIFFAGE pour la partie enrobés pour un montant de 12958,68 € TTC.

- Salle polyvalente : réfection peinture, acoustique, luminaire et écran avec vidéo projecteur : le devis de la société GARGOWITSCH a été retenu pour la partie acoustique au plafond et peinture pour un montant de 17133,32 € TTC ; le devis de la société BOECKEL a été retenu pour la partie acoustique mural pour un montant de 12950,86 € TTC ; le devis de la société CGED a été retenu pour la partie éclairage LED pour un montant de 3884,40 € TTC ; l'acquisition de l'écran et du vidéoprojecteur devrait s'élever à un montant de 2000 € environ (en attende de devis)

Une subvention exceptionnelle de 12000 € sera allouée du Conseil Départemental.

- Pavage du monument aux morts : la commission attend des éléments complémentaires avant de se prononcer

N° 4

Vote de crédits

Le conseil municipal décide à l'unanimité, soit 13 voix pour, plus 2 procurations, de voter les crédits suivants :

Budget principal Décision modificative n°1 :

Section d'investissement	
Dépenses	Dépenses
Art 21318 opération 119: travaux gîte salle polyvalente : + 10 000 €	Art 21318 opération179: isolation et rénovation de bâtiments communaux : - 10 000 €
Art 2111 : terrains nus : + 5 000 €	Art 21318 opération179: isolation et rénovation de bâtiments communaux : - 5 000 €
Art 2111 : terrains nus : + 3 000 €	Art 020 dépenses imprévues : - 3 000 €
Total: + 18 000 €	Total : - 18 000 €

N° 5

Logements communaux 5 rue Sainte Odile

Un appartement communal va se libérer, un point sera fait par la commission bâtiment si des réaménagements seront entrepris et les travaux éventuels à réaliser.

Nº 6

Ancienne colonie : trophées de chasse, turbines etc.

Un inventaire des trophées de chasse a été réalisé, la commune ne dispose pas de locaux adéquats pour l'installation d'un musée comme l'avait souhaité le propriétaire des trophées de chasse. Par conséquent une réflexion sera menée quant à leur utilisation future.

Concernant les anciennes turbines, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à 13 voix pour plus 2 procurations de les vendre à un ferrailleur.

Fin de la séance à 20h15

Le Hohwald, le 19.05.2021

Le Maire: CONRAD Patrick

Commune de Le Hohwald – DCM du 19.05.2021